

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 06 juin 2017

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREUX, Bruno LABAT, Franck LAROCHE arrivé à 20h51, Michel LEROY, Joëlle RICHAUD

Pouvoirs : Stéphane FABRESSE à Michel LEROY, Carlos FERNANDEZ à Jean-Louis FELUGO, Valérie MERLI à Marie-Claire FEREUX.

Secrétaire : Marie-Claire FEREUX

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 mai 2017 est soumis au vote : unanimité

1 – Vente parcelle Crotonnes

Parcelle B 429 de 370 m2 constructible.

L'estimation des Domaines a été établie au prix de 70 000 €.

Les offres, par ordre d'arrivée sont les suivantes :

- 1^{ère} offre : pour la construction d'une maison sur la parcelle adjacente B 432 appartenant à une famille originaire de St Martin, actuellement en résidence secondaire. Proposition financière 72 000 €
- 2^{ème} offre : pour la construction d'un immeuble collectif à usage d'habitation faite par un habitant de la commune. Proposition financière : 85 000 €.
- 3^{ème} offre : pour la construction d'une maison d'habitation pour une famille résidant depuis 6 ans dans la commune en tant que locataire. Proposition financière : 80 000 €

Il faut prendre en compte le fait que la rue des Crotonnes est une rue de village ancien connaissant déjà des problèmes de stationnement.

La vente se fait de gré à gré, ce qui est autorisé par la loi.

Un débat s'instaure entre les élus qui ont retenu l'offre n° 3, sur la base des critères suivants :

- Il s'agit d'une famille,
- Les enfants sont scolarisés à St Martin,
- Pour une résidence principale.

Vote : unanimité

2 – Certificats d'économie d'énergie

Dans le cadre d'une deuxième phase du dispositif TEPCV, le Ministère de l'Environnement nous permet de prétendre à une mobilisation financière au travers des certificats d'économie énergie (CEE).

Les CEE ne constituent pas une subvention validée en amont de travaux qui sécurise un plan de financement, mais une valorisation financière, dont on ne connaît pas le montant initialement, qui est mobilisée après la fin des travaux.

Concrètement, il est possible de valoriser, au titre des certificats d'économie d'énergie, des opérations de travaux réalisées avant le 31 décembre 2018 :

- La rénovation de l'éclairage public extérieur,
- L'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics,
- L'isolation ou le changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels,
- Le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur.

Lors du comité de pilotage du 16 Mai 2017, le PNRL a présenté le dispositif ainsi qu'une méthodologie qui a été validée par les élus de DLVA (*Durance Luberon Verdon Agglomération*), LMV (*Luberon Monts de Vaucluse*), CCPAL (*Communauté de communes Pays d'Apt Luberon*), CCPFML (*Communauté de communes, Pays de Forcalquier-Montagne de Lure*), CCHPPB (*Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon*).

Les frais de gestion du PNRL s'élèveront à 15 % du produit de la vente des CEE.

Le dispositif a été introduit par la loi sur l'énergie du 13/07/2005 (loi POPE).

En fait, les collectivités locales ne sont pas obligées de procéder à des économies d'énergie mais lorsqu'elles le font, elles peuvent revendre ces économies à des entreprises qui n'arrivent pas à atteindre les objectifs.

Mais dans le cas présent, soit nous vendons et recouvrons une petite somme, soit nous ne les vendons pas et n'obtiendrons rien mais il serait dommage de laisser passer une rentrée potentielle d'argent.

Le débat s'installe.

Bruno Labat estime que le fait que les entreprises vertueuses procèdent à des économies d'énergie pour les revendre à des entreprises qui ne le sont pas n'est pas moral.

Franck Laroche estime pour sa part, que le dispositif est une incitation qui va dans le sens de la moralisation, puisque les entreprises vertueuses sont récompensées alors que les fautives sont contraintes de s'acquitter d'une taxe.

Une délibération sera prise ultérieurement. Aujourd'hui nous devons nous prononcer uniquement sur le fait de participer ou de ne pas participer à ce projet.

Pour participer à ce projet : 10 pour – 1 contre

Informations diverses

- En 2010, alors que la commune cherchait à acquérir un terrain pour construire un parking, 3 propriétaires de terrains, chacun d'environ 75 m et cote à cote, avaient été consultés, sans résultat.

Aujourd'hui, l'un des trois propriétaires nous informe qu'il est d'accord pour vendre son terrain.

Mais, un parking étant existant et la parcelle concernée se trouvant entre les 2 autres parcelles, cela ne présente plus d'intérêt pour la commune.

- APE : nous allons avoir confirmation de la possibilité de supprimer les temps d'activités périscolaires, actuellement programmées entre 15h30 et 16h15 ainsi que la possibilité de revenir à 4 jours d'école par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Un conseil d'école extraordinaire devrait avoir lieu début juillet afin de statuer.

Fin de la séance à 22h00